RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Corse

APPEL A PROJETS

« ACTEURS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ENGAGES EN DEMOCRATIE EN SANTE »

Cahier des charges

2025

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET 3
II. LES ENJEUX 3
III. PERIMETRE DE L'APPEL A PROJETS 3
IV. LES PROMOTEURS ELIGIBLES 5
V. CRITERES DE SELECTION 5
VI. DECISION ET FINANCEMENT 6
VII. MODALITES DE REPONSE ET CALENDRIER 6

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

L'accès à l'information, aux droits et aux dispositifs de santé et d'accompagnement social reste un défi majeur pour une large part de la population, en particulier les publics fragilisés ou éloignés des institutions. Sur un territoire insulaire comme la Corse, marqué par des disparités territoriales et une forte dispersion géographique, ce défi se double d'enjeux d'accessibilité physique, numérique et culturelle aux services publics.

Le présent appel à projets s'inscrit dans une volonté de l'ARS Corse de soutenir des initiatives concrètes qui facilitent l'accès aux droits, valorisent les ressources locales, et favorisent l'autonomie des citoyens. En cohérence avec les objectifs de démocratie en santé, il s'agit de promouvoir des **démarches participatives, ancrées dans les territoires**, en mobilisant les compétences croisées des collectivités, des professionnels, des associations et des usagers.

II. LES ENJEUX

Les enjeux poursuivis par cet appel à projets sont les suivants :

- **Favoriser l'autonomie des usagers** par un meilleur repérage des dispositifs sanitaires, sociaux, de prévention et d'accompagnement disponibles localement.
- **Réduire le non-recours aux droits et aux soins**, en mettant à disposition des outils pédagogiques et accessibles à tous (grand public, aidants, professionnels relais…).
- **Renforcer la lisibilité de l'action publique locale**, en valorisant les acteurs engagés et en favorisant les coopérations inter-institutionnelles.
- **Encourager une approche territoriale concertée**, impliquant les collectivités, les structures de santé, les acteurs sociaux, les services de l'État et les usagers dans un effort commun de clarification et de partage de l'information.
- **Outiller les démarches de démocratie en santé**, en s'appuyant sur des supports coconstruits, ancrés dans les besoins exprimés par les populations et évolutifs selon les dynamiques du territoire.
- **Soutenir les professionnels de proximité** (travailleurs sociaux, soignants, agents d'accueil, élus locaux…), en leur fournissant un outil opérationnel pour mieux orienter et accompagner les publics.

III. PERIMETRE DE L'APPEL A PROJETS

◇ Axe 1 – Création d'un guide territorial des démarches sanitaires et sociales

Les projets attendus dans le cadre de cet appel à projets doivent viser la création d'un guide des démarches sanitaires, sociales et médico-sociales, adapté aux spécificités du territoire. Le guide doit constituer un **outil pratique, structurant et durable**, pensé

pour faciliter l'orientation des usagers dans l'ensemble des dispositifs existants et renforcer leur capacité à exercer pleinement leurs droits.

Les projets peuvent être développés à différentes **échelles géographiques** :

- **Régionale**
- **Territoriale** (niveau CTS), selon les besoins identifiés et la structuration des acteurs sur le territoire.

Le contenu du guide devra impérativement :

- **Recenser les dispositifs existants** en matière de soins, prévention, accompagnement social, soutien aux aidants, accès aux droits, insertion, etc.
- **Identifier les structures ressources**
- **Fournir des informations claires, actualisées et opérationnelles**, avec les contacts, horaires, modalités d'accès, formulaires utiles, etc.
- **Intégrer une logique de parcours**, en illustrant les démarches types à travers des cas concrets, infographies ou témoignages.
- **Adopter un format accessible à tous** : vocabulaire simple, design lisible,
- **Prévoir une diffusion multimodale numérique** (PDF téléchargeable, QR codes, site ou page dédiée…).
- **Être mis à jour à minima annuellement sans frais supplémentaire**
- **Être mis à disposition gratuitement auprès de l'ensemble des partenaires de l'ARS**

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Portés en **co-construction avec les usagers**, les associations et les acteurs de proximité.
- Prenant en compte les **publics éloignés** des services ou en situation de vulnérabilité (précarité, isolement, non-recours).
- Visant à **favoriser la coordination territoriale** entre acteurs sanitaires, sociaux, éducatifs et institutionnels.

Ce guide devra devenir un **outil de référence partagé**, régulièrement mis à jour, pouvant évoluer avec les réalités locales et les retours d'usage des habitants et professionnels.

o Axe 2 – Actions de promotion des droits des usagers et de la démocratie en santé

Soutenir des initiatives favorisant la participation active des usagers et la diffusion d'une culture de démocratie en santé à l'échelle régionale ou locale.

Exemples de projets éligibles :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation ou de formation à destination des usagers, aidants ou relais de proximité ;
- Création de supports pédagogiques sur les droits en santé (affiches, vidéos, brochures, formats numériques) ;
- Mise en place de comités ou groupes d'usagers (dans des structures médico-sociales, ou sanitaires) ;
- Campagnes locales de mobilisation et de promotion de la démocratie en santé.

Une attention particulière sera portée aux projets axés sur :

- une démarche participative,
- les publics éloignés du système de santé,
- une plus-value pédagogique ou mobilisatrice,
- une logique de complémentarité avec les instances existantes (CRSA, CTS, etc.).

IV. LES PROMOTEURS ELIGIBLES

Le présent appel à projets est exclusivement ouvert aux **acteurs de la société civile directement engagés dans la représentation, l'accompagnement ou la mobilisation des usagers** du système de santé, social ou médico-social.

Sont éligibles :

- Les **associations agréées d'usagers ou de patients du système de santé,** intervenant dans les champs sanitaire, social, médico-social, ou de la prévention.
- Les **regroupements d'associations agréées**, formels ou informels, dès lors qu'ils portent une dynamique participative et territoriale clairement identifiée.
- Les **collectifs ou fédérations d'associations**, dès lors qu'ils justifient d'une coordination territoriale ou thématique et d'un projet commun ancré sur un territoire défini.

V. CRITERES DE SELECTION

Les projets proposés seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence du projet** au regard des besoins du territoire ciblé.
- **Méthodologie claire** : identification des besoins, plan de recueil des informations, modalités de rédaction.
- **Qualité des partenariats locaux**.
- **Caractère opérationnel et reproductible** du projet
- **Qualité de l'évaluation prévue** (ex. : retours des usagers, nombre de diffusions…).
- **Co financement**

VI. DECISION ET FINANCEMENT

- Le montant maximal des crédits alloués dans le cadre de cet appel à projets est fixé à **10 000 €,** avec une subvention plafonnée à 5 000 € par projet.

- Les coûts éligibles : coordination, collecte d'informations, frais de communication (graphisme, impression, location de salle, réalisation de vidéo, ou de spot radio, achat d'espace…), animation territoriale liée au projet,

Le financement n'a pas vocation à soutenir financièrement des dépenses pérennes de personnel ni des dépenses d'investissement. Sauf exception, la subvention sera versée en une seule fois.

VII. MODALITES DE RÉPONSE ET CALENDRIER

Les candidatures devront être adressés par voie électronique à l'adresse suivante :

ars-corse-democratie-sanitaire@.sante.fr et devront comporter les éléments suivants :

- Une présentation du projet (objectifs, méthodologie, calendrier, budget prévisionnel)
- Un budget détaillé du projet
- Une lettre d'engagement du porteur de projet
- Une demande de subvention complétée via le formulaire unique accessible sur le site www.ars.corse.fr

CALENDRIER :

Lancement de l'appel à projet : 16 juin 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2025

Notification : 1er aout au plus tard

Réalisation des projets : 4 eme trimestre 2025 - Evaluation des projets : juin 2026